

1891 à 1900 : Ecole des Hameaux à Echazeau.

18 janvier 1891 : Les habitants des hameaux envoient une pétition à l'administration demandant que l'école de Rutly soit arrêtée et que les enfants retournent comme auparavant à Echazeau. L'administration demande de faire le nécessaire pour que le transfert est lieu vu qu'il y a un local de disponible à Echazeau pour recevoir les enfants.

26 mars 1893 : Ecole des hameaux. Le conseil municipal approuve le projet de construction d'une école mixte à Echazeau. La commune contracte un emprunt de trente ans sur le crédit foncier de France. L'architecte est Mr Joachim Delbos à Nantua. (L'emprunt sera finalement accordé en février 1896)

Le hameau d'Echazeau est par sa situation topographique le plus central des quatre hameaux dont les enfants fréquentent la future école en construction. Son altitude est huit cents mètres et l'emplacement choisi est sain et bien aéré situé légèrement du nord au midi. Deux fontaines situées à 35 et 65 mètres du bâtiment alimentent le hameau et leur débit est suffisant pour fournir le supplément d'eau nécessaire aux enfants. Le nombre d'enfants devant fréquenter l'école est de environ 354 dont la moitié sont de Fay et Rutly. Leur trajet sera depuis Rutly de 150 mètres, depuis Fay de neuf cents mètres et du Collet 2400 mètres ce qu'il leur fera 750 mètres de moins qu'actuellement où l'école se trouve à Rutly.

17 mai 1896 : Adjudication des travaux de construction de l'école d'Echazeau.

Le maire donne avis qu'il est procédé ce jour à l'adjudication sur soumission cachetée des travaux de construction d'une école mixte à Echazeau pour un montant de dix mille quatre cent soixante sept francs et de quatre cent soixante sept francs de mobilier scolaire.

La construction qui est attribuée à Mr André Reygrobellet dit Raguet se fera sur un terrain acheté à Adolphe Reygrobellet.

22 mai 1898 : Les travaux de construction de l'école d'Echazeau sont terminés et les élèves quittent leur salle de classe de remplacement de Rutly. Mr François Berrod du Collet procède à la clôture du jardin avec des piquets et un cadre fournis par la commune. Les habitants demandent à l'administration de faire poser une boîte aux lettres sur le mur de la nouvelle école qui est maintenant un lieu central.

28 juillet 1900 : Le maire soumet au conseil la lettre de monsieur le Sous préfet invitant la commune à voter la somme due à la maîtresse de couture d'Echazeau pour le premier semestre 1900. Le président de séance expose à l'assemblée les causes qui ont empêché cette somme d'être portée au budget. A la rentrée d'octobre dernier une grande partie des filles, sur les instances de leurs parents sont venues à l'école des filles de Montanges, trois seulement sont restées à Echazeau. C'est pourquoi le conseil n'avait pas cru devoir voter le traitement de la maîtresse de couture. Pour ce motif encore, l'assemblée persiste à ne pas voter ce traitement. Le président de séance invite le conseil à décider s'il entend garder un instituteur à la tête de l'école d'Echazeau où s'il préfère une institutrice.

Le conseil préfère un instituteur et il fait remarquer que le même cas va se renouveler à la prochaine rentrée où bon nombre d'élèves qui doivent fréquenter l'école des hameaux viendront au village malgré la distance. Afin d'éviter que les choses se renouvellent et pour maintenir comme par le passé, les enfants des hameaux dans leur école le président propose à l'assemblée de se prononcer sur le changement de l'instituteur, Mr Janin. (Le conseil est bien d'accord sur ce changement).

Après le départ de Mr Janin l'instituteur est Mr Machard. (Photo ci-contre).

